

Fond pour l'environnement Mondial (FEM)
Programme de Microfinancement (PMF)

Termes de Références
Phase opérationnelle 8
Deuxième appel à Propositions de Projets

A. Contexte & justification

Le Programme de Microsubventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), **mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Burundi**, fournit un appui financier et technique direct aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux Organisations Communautaires de Base (OCB) pour la mise en œuvre de projets communautaires visant à préserver l'environnement mondial tout en améliorant les moyens de subsistance locaux. Cet appui s'inscrit en droite ligne avec le Plan National de Développement (PND) et les engagements internationaux du pays.

Dans le cadre de sa huitième phase opérationnelle (OP8), le PMF Burundi met en œuvre une Stratégie Nationale visant à renforcer les actions locales à travers une approche intégrée et multifocale à l'échelle des paysages, associant la protection de l'environnement, la résilience climatique et le développement économique local. Cette stratégie, qui repose sur la participation active des communautés, s'articule autour de cinq initiatives stratégiques majeures :

- **la conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées,**
- **l'agriculture et la pêche durables pour une sécurité alimentaire renforcée,**
- **la promotion des co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone,**
- **le déploiement d'une coalition locale à mondiale pour la gestion des produits chimiques,**
- **et la catalisation de solutions urbaines durables.**

Le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (**PMF/FEM**) intervient principalement dans **cinq domaines environnementaux focaux** (ou domaines d'intervention prioritaires) :

- **La diversité biologique (Biodiversité) : Conservation et utilisation durable de la biodiversité terrestre et marine, protection des écosystèmes menacés et des aires protégées.**
- **Les changements climatiques : Atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion des énergies renouvelables à faible intensité de carbone) et adaptation communautaire face aux impacts climatiques.**

- **La dégradation des terres et la gestion durable des forêts : Lutte contre la désertification, restauration des terres dégradées, promotion de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de l'agroforesterie.**
- **Les eaux internationales : Protection et gestion durable des plans d'eau partagés (fleuves, lacs, bassins fluviaux et zones marines/côtières).**
- **Les produits chimiques et les déchets (y compris les POP) : Réduction, élimination et gestion rationnelle des produits chimiques dangereux, comme les polluants organiques persistants (POP), le mercure, et la lutte contre la gestion inadéquate des déchets (comme le brûlage à l'air libre).**

À ces axes majeurs s'ajoutent une approche intégrée multifocale (combinaison de plusieurs domaines à l'échelle des paysages) ainsi que des actions transversales axées sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile locale.

Pour cette phase, l'intervention du programme est structurée autour de deux paysages prioritaires présentant une importance écologique, économique et sociale majeure :

- **Le paysage de Butanyerera, couvrant les anciennes provinces de Kirundo, Ngozi et Kayanza ;**
- **Le paysage de Burunga, couvrant les anciennes provinces de Makamba, Rutana et Rumonge.**

En complément, afin de promouvoir l'équité sociale et l'inclusion des groupes vulnérables, les initiatives relevant de l'axe stratégique consacré à l'inclusion sociale pourront être soutenues sur l'ensemble du territoire national.

C'est dans ce cadre que le Programme de Microfinancements du FEM lance le présent appel à propositions à l'intention des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base, afin d'identifier et de financer des initiatives communautaires innovantes et durables qui contribuent à la conservation des écosystèmes, à l'amélioration des moyens de subsistance, au renforcement de la résilience climatique et à l'inclusion sociale des groupes vulnérables dans les paysages prioritaires de la Stratégie Nationale de l'OP8.

B. Note d'information

Le PMF du FEM), mis en œuvre par le PNUD, lance un appel à propositions destiné aux organisations de la société civile (OSC) et aux organisations communautaires de base (OCB) œuvrant dans les domaines de la conservation de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles, de l'agriculture durable, du développement économique local et de l'inclusion sociale.

Pour garantir la cohérence et l'impact des interventions, chaque soumissionnaire doit structurer son projet autour d'un seul axe stratégique. Votre proposition devra obligatoirement s'aligner sur l'axe choisi, intégrer les activités attendues et cibler les indicateurs de performance correspondants.

Initiative stratégique 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées

- Axe d'intervention : Protéger des lacs (lacs du Nord).
 - Activités proposées : Contribuer à la protection des lacs du nord.
 - Indicateurs : Nombre d'actions sur la protection des lacs du Nord.
- Axe d'intervention : Promouvoir des initiatives de développement de l'économie verte et de l'économie bleue.
 - Activités proposées : Promouvoir le développement de l'économie verte et de l'économie bleue.
 - Indicateurs : Nombre d'initiatives de développement de l'économie verte autour des aires protégées et de l'économie bleue dans les zones riveraines des lacs.

Initiative stratégique 2 : Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcée

- Axe d'intervention : Développer une agriculture résiliente au changement climatique, garantissant la sécurité alimentaire, industrialisante, créatrice d'emploi et de richesse à tous les maillons de la chaîne de valeur.
 - **Activités proposées** : Appuyer la création des unités de transformation des produits agricoles.
 - **Indicateurs** : Nombres de partenariats pour faire progresser l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Initiative stratégique 3 : Renforcer l'inclusion sociale

- Axe d'intervention : Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion.
 - **Activités proposées** : Promouvoir l'Autonomisation économique verte des Femmes (Agroécologie et transformation locale).
 - **Indicateurs** :
 - Taux d'augmentation (%) du revenu mensuel moyen des femmes membres des groupements associatifs grâce à la vente des produits transformés.
 - Nombre de femmes formées aux techniques de gestion d'entreprise et de transformation.
- **Axe d'intervention : Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.**
 - **Activités proposées** : Promouvoir le leadership environnemental et innovation par les Jeunes (Éco-entrepreneuriat et gestion des déchets).
 - **Indicateurs** :
 - Nombre d'emplois verts décents et durables créés pour les jeunes au sein des groupements.
 - Volume (en tonnes) de déchets plastiques ou organiques collectés, triés et transformés (pavés, compost) détournés des décharges sauvages.

Initiative stratégique 4 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances et renforcement des capacités

- **Objectif** : Administrer le S&E, partager les leçons apprises, actualiser les données scientifiques et stimuler les échanges Sud-Sud.
- **Activités** : Renforcer les capacités des OSC/OCB, vulgariser les bonnes pratiques et répliquer les innovations.
- **Indicateurs** : Projets de micro subventions accompagnés ; nombre d'OSC/OCB renforcées ; cadres d'échanges Sud-Sud établis ; niveau d'actualisation des connaissances scientifiques sur les espaces naturels.

Les interventions devront être mises en œuvre prioritairement dans les paysages de **Butanyerera** (Kirundo, Ngozi et Kayanza) et de **Burunga** (Makamba, Rutana et Rumonge). Les projets relevant de l'Initiative stratégique 3 relative à l'inclusion sociale pourront toutefois être proposés en **dehors de ces paysages prioritaires**.

C. Enveloppe financière et durée des projets

Le montant des subventions sollicitées devra être compris entre **5 000 USD et 75 000 USD** par projet. Le budget soumis devra être réaliste, détaillé et justifié au regard des activités proposées ainsi que des résultats attendus. Une attention particulière sera accordée au rapport coût-efficacité des interventions et à leur potentiel de durabilité.

Tout candidat devra pouvoir justifier de sa capacité à fournir un montant de cofinancement égal à au montant de la subvention demandée. Les contributions des bénéficiaires, des communautés locales, des autorités locales ou d'autres partenaires techniques et financiers seront considérées comme cofinancement. Ces contributions peuvent être financières ou en nature (mise à disposition de terrains, main-d'œuvre communautaire, équipements, expertise technique, etc.).

La durée maximale des projets financés dans le cadre du présent appel à propositions est fixée à **24 mois**. Les candidats devront présenter un calendrier de mise en œuvre cohérent, permettant l'atteinte des résultats proposés dans les délais prévus.

D. Critères d'éligibilité

- I. Le présent appel à propositions est ouvert aux associations locales à but non lucratif
Notamment :

- Organisations de la société civile (OSC) légalement constituées
- Organisations communautaires de base (OCB) reconnues par les autorités compétentes

Les structures gouvernementales, les entreprises privées à but lucratif ainsi que les personnes physiques ne sont pas éligibles au financement direct dans le cadre du présent appel.

Les organisations candidates doivent répondre aux critères suivants :

- II. Être légalement enregistrées au Burundi
- III. Pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 2 ans dans la mise en œuvre des initiatives visant amélioration des moyens de subsistances de la population locale à travers la protection et la conservation des ressources environnementales
- IV. Démontrer de l'expérience dans la mise en œuvre des initiatives similaires à celles de l'initiative stratégique choisie
- V. Avoir une bonne structure de gestion organisationnelle
- VI. Avoir déjà géré, au cours des cinq dernières années, une ou plusieurs subventions d'un montant cumulé au moins égal au financement sollicité.
- VII. Avoir la capacité de fournir un cofinancement en fonds et/ou en nature équivalent au montant du budget demandé au PMF-FEM
- VIII. Démontrer une bonne connaissance de la zone d'action par la fourniture d'une cartographie et des coordonnées de géolocalisation précises

- IX. Être une organisation composée de jeunes, de femmes, de personnes handicapées ou de populations autochtones constitue un atout
- X. Être une association issue de la zone d'action constitue un atout

L'action proposée devrait refléter les intérêts généraux de l'environnement par :

- XI. La potentialité de la répliquabilité
- XII. La capacité d'aboutir aux impacts considérables au-delà du temps et de la zone dans laquelle se localise la communauté bénéficiaire.
- XIII. La possibilité d'adoption des activités par le public au sens large.
- XIV. Leur caractère innovant, participatif et inclusif

Les associations ou les ONG locales retenues s'engagent à participer au dispositif de suivi, d'évaluation et de partage de bonnes pratiques.

E. Conditions de soumission

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre un dossier complet de candidature comprenant obligatoirement les documents suivants :

I. Documents relatifs au projet

1. Le document de projet dûment complété conformément au canevas fourni par le PMF/FEM
2. Les annexes techniques et financières requises dans le formulaire de candidature
3. Le budget détaillé du projet

II. Documents administratifs de l'organisation

1. Une copie de l'agrément ou du document de reconnaissance légale de l'organisation candidate
2. Une copie des statuts en vigueur de l'organisation
3. Les procès-verbaux notariés de mise en place des organes dirigeants
4. Une liste actualisée des membres actifs de l'organisation précisant le nom & prénom, le genre, le numéro de la Carte Nationale d'Identité et les coordonnées téléphoniques

III. Documents de gouvernance

1. Les procès-verbaux notariés des deux dernières Assemblées Générales
2. Les prises d'acte délivrées par l'autorité compétente, lorsque celles-ci sont requises

IV. Documents de référence et de performance

1. Une lettre de recommandation délivrée par l'administration communale ou provinciale compétente dans la zone d'intervention du projet
2. Les rapports d'activités des deux derniers exercices clôturés
3. Les rapports financiers des deux derniers exercices clôturés ou, à défaut, les rapports d'audit externe correspondants

F. Critères d'évaluation des propositions

Les propositions admissibles seront évaluées sur la base notamment :

- de leur pertinence par rapport aux priorités de l'OP8
- de leur cohérence technique
- de leur faisabilité
- de leur impact environnemental et social
- de leur caractère innovant
- de leur potentiel de réplication
- de la participation communautaire
- de la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale
- de la qualité du dispositif de suivi-évaluation
- du rapport coût-efficacité

NB:

- Une réunion d'information à l'attention de tous les soumissionnaires intéressés par l'appel à propositions est organisée le **mardi 27 octobre 2026, de 10h00 à 12h00**, au bureau du PNUD Burundi sis au **Quartier INSS, Avenue des Patriotes N°10**, afin de répondre à toutes les questions relatives au dossier de candidature.
- Le dossier de soumission doit obligatoirement être constitué du **formulaire de proposition de projet dûment rempli**, accompagné de l'ensemble des **annexes correspondantes** requises.

G. **Modalités de soumission**

Les dossiers de candidature doivent être soumis :

- par courrier électronique à l'adresse : sgp.burundi@undp.org ;
- et en version physique auprès de la réception du bureau du PNUD Burundi sis Quartier INSS, Avenue des Patriotes N°10.

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le **mercredi 05 novembre 2026 à 16h00**.

Toute candidature incomplète, transmise hors délai ou ne comportant pas l'ensemble des documents requis pourra être déclarée irrecevable et ne pas être prise en considération lors du processus d'évaluation.

Le PMF/FEM se réserve le droit de demander tout document complémentaire jugé nécessaire à l'évaluation de la candidature.

Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse : sgp.burundi@undp.org.